

**Enquête publique relative à la révision du Plan
d'Occupation des Sols emportant sa transformation en
Plan Local d'Urbanisme de la commune de GALFINGUE**

ENQUETE PUBLIQUE

DU 22 NOVEMBRE 2019 AU 09 DECEMBRE 2019

1^{ère} PARTIE

RAPPORT

du commissaire enquêteur

RAPPORT

du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique relative à la révision du Plan d'Occupation des Sols emportant sa transformation en Plan Local d'Urbanisme de la commune de GALFINGUE

I. OBJET DE L'ENQUETE

Il s'agit d'une enquête publique relative à la révision du Plan d'Occupation des Sols emportant sa transformation en Plan Local d'Urbanisme de la commune - 68990 GALFINGUE.

PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune de GALFINGUE est située dans le Sud du Haut-Rhin. Elle est distante de :

- ✓ 12 kilomètres de Mulhouse, capitale de Mulhouse Alsace Agglomération et chef-lieu de l'arrondissement.
- ✓ 55 kilomètres de Colmar, chef-lieu du département.

La commune de Galfingue fait partie du bassin de vie de Mulhouse. Toutefois elle est également limitrophe des bassins de vie de Dannemarie et d'Altkirch. Elle fait partie de la couronne du grand pôle et de la zone d'emploi de Mulhouse.

CHIFFRES CLES

- ✓ Superficie 536 ha.
- ✓ 804 habitants (population légale 2015).
- ✓ 343 logements dont 330 résidences principales (données INSEE 2014).
- ✓ 404 actifs (données INSEE 2015).
- ✓ Taux d'activité des 15 - 64 ans en 2014 : 79,2%.
- ✓ 53 emplois (données INSEE 2015).
- ✓ Taux de concentration d'emplois en 2015 : 12,6%.

COMMUNES LIMITROPHES

Les communes limitrophes du territoire de Galfingue qui peuvent en application de l'article L132-12 du Code de l'Urbanisme être consultées à leur demande sur le PLU sont :

- Heimsbrunn au Nord
- Hochstatt à l'Est
- Froeningen à l'Est
- Illfurth au Sud-Est
- Spechbach-le-Haut au Sud
- Bernwiller à l'Ouest

La commune de Galfingue a approuvé son Plan d'Occupation des Sols le 18 juin 1981 et modifié en 1996.

Le Conseil Municipal a prescrit par délibération du 1^{er} décembre 2014 la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme.

Galfingue est inscrite dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Mulhousienne dont la révision a été approuvée par délibération du Conseil d'Agglomération du 25 mars 2019. Ce document assure un rôle intégrateur des documents de rang supérieur qui s'imposent aux documents locaux en termes de compatibilité ou de prise en compte.

Il doit par ailleurs prendre en compte les orientations des plans, schémas et programmes suivants :

- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de l'Alsace approuvé par la Région Alsace le 21 novembre 2014 et le Préfet de Région le 22 décembre 2014.
- Le Schéma Régional du Climat et de l'Energie (SRCAE) approuvé le 29 juin 2012.
- Le Plan Régional d'Elimination de Déchets Dangereux adopté par le Conseil Régional d'Alsace le 11 mai 2012.
- La directive régionale d'aménagement des forêts domaniales de la région Alsace approuvée le 31 août 2009.
- Le schéma régional d'aménagement des forêts des collectivités de la région Alsace approuvé le 31 août 2009.
- Le schéma régional de la gestion sylvicole des forêts privées de la région Alsace approuvé le 1^{er} juin 2006.

II. ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE

2.1 Désignation du commissaire enquêteur

Le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a pris la décision n° E 19000205/67 en date du 15 octobre 2019 portant désignation en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Bernard HOCHENAUER.

(Copie de la décision jointe en annexe 1).

2.2 L'arrêté de Monsieur le Maire de la commune de Galfingue

Suite à cette désignation, Monsieur le Maire de la commune de Galfingue a pris l'arrêté municipal n° 24 en date du 4 novembre 2019 portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols emportant sa transformation en Plan Local d'Urbanisme de la commune de Galfingue.

(Copie de l'arrêté joint en annexe 2).

2.3 Les mesures de publicité :

2.3.1 La publication dans la presse :

Cette publication a été réalisée aux dates mentionnées ci-dessous conformément aux dispositions prévues à cet effet par l'arrêté :

- Journal Alsace : le 06 novembre 2019 et rappel le 23 novembre 2019.
- Journal des DNA : le 06 novembre 2019 et rappel le 26 novembre 2019.

(Copies des justifications jointes en annexe 3).

2.3.2 L'affichage en mairie.

L'affichage à la mairie de Galfingue a été effectué et constaté par le commissaire enquêteur. (Certificat d'affichage et attestation joints en annexe 4).

2.3.3 L'affichage sur le site par le pétitionnaire.

La commune a également mis en place le long de la voie publique venant respectivement de Heimsbrunn et de Spechbach des panneaux signalant l'avis de l'enquête publique. (Certificats d'affichage joints en annexe 5).

2.3.4 Publicité diverse.

Le projet a fait l'objet de plusieurs publications dans le tract communal de Galfingue. (Document joint en annexe 6).

2.3.5 Site Internet.

Durant l'enquête publique le dossier pouvait également être consulté à l'adresse internet suivante : www.galfingue.fr

Chacun pouvait communiquer ses observations par voie électronique en adressant un courriel à l'adresse suivante : mairie@galfingue.fr

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur durant 1 an en mairie de Galfingue ainsi qu'à la Préfecture du Haut-Rhin aux jours et heures habituels d'ouverture.

Il sera consultable durant 1 an sur le site internet de la commune : www.galfingue.fr

Le Plan Local d'Urbanisme est dispensé d'évaluation environnementale conformément à la décision n° MRAe 2019DKGE33 du 15 février 2019 jointe au dossier d'enquête publique et consultable sur le site internet suivant :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/cas-par-cas-decision-prises-de-la-mrae-grand-est-a503.html>

2.4 Les permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public en mairie de Galfingue pour recevoir leurs observations aux dates et heures suivantes :

- ✚ vendredi 22 novembre 2019 de 14h à 16h
- ✚ mardi 26 novembre 2019 de 9h30 à 11h30
- ✚ lundi 2 décembre 2019 de 16h à 19h

🚦 vendredi 06 décembre 2019 de 14h30 à 16h30

conformément à l'arrêté communal.

2.5 Réunion à la Mairie de GALFINGUE

Préalablement à l'ouverture de l'enquête publique lundi 18 novembre 2019 une réunion concernant le projet a été organisée.

Assistaient à la réunion :

- ↳ Monsieur Christophe BITSCHENE maire de la commune de Galfingue,
- ↳ Madame Fabienne OBERLE OTE Ingénierie, en charge de l'élaboration du PLU pour le compte de la commune de Galfingue,
- ↳ Madame Christelle BARLIER chargée d'études, planification et urbanisme à l'AURM, désignée par cette dernière pour assurer une mission d'accompagnement de la commune de Galfingue pour le suivi de la procédure du PLU ainsi que du bureau d'études,
- ↳ Monsieur Bernard Hochenauer commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire a donné toutes les explications sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols emportant sa transformation en Plan Local d'Urbanisme à savoir :

- Sur le plan d'élaboration du PLU.
- Sur les zones humides.
- Sur le risque d'inondation qui ne concerne Galfingue qu'en limite Est du territoire communal.
- Sur l'estimation des besoins en logements.
- Sur les objectifs poursuivis dans le cadre de cette révision énumérés ci-dessous :
 - Assurer le renouvellement de la population afin de maintenir les services et équipements communaux notamment scolaires.
 - La part de l'habitat individuel est notamment très élevée. La commune souhaite diversifiée les typologies de logements afin :
 - de permettre l'accession à la propriété à un plus vaste public,
 - d'assurer une utilisation plus économe de la ressource foncière.
 - Mieux maîtriser et mieux cibler le développement spatial du village
 - Assurer la valorisation et la dynamisation du centre-village. Accompagner notamment l'aménagement du terrain libre situé au croisement de la rue du 25 Novembre 1944 et la rue des Prés, qui accueillera un projet mixte.
 - Développer et sécuriser le réseau de cheminements piétons et cyclables entre les différents secteurs de la commune ainsi qu'avec la commune de Heimsbrunn.
 - Protéger et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles, maintenir la qualité paysagère des limites urbanisées de la commune.
 - Améliorer le cadre de vie de tous les habitants en prévoyant l'aménagement d'espaces de loisirs et de petits espaces publics d'accompagnement.

2.5.1 Composition du dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est composé de la manière suivante :

- La présente notice de présentation.
- L'Arrêté de Monsieur le Maire de la commune de Galfingue.

- Le dossier du PLU arrêté qui comprend :
 - La délibération du conseil municipal arrêtant le PLU en date du 17 juin 2019,
 - un rapport de présentation,
 - le Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
 - le règlement graphique et écrit,
 - les Orientations d'Aménagement et de Programmation,
 - les annexes.

- La décision de l'autorité environnementale d'exonérer le PLU de l'évaluation environnementale.

- Le bilan de la concertation.

- Les avis rendus sur le dossier de PLU :
 - Avis de l'Etat du 1^{er} novembre 2019,
 - Avis du Conseil Départemental du 27 septembre 2019,
 - Avis de Mulhouse Alsace Agglomération du 3 octobre 2019,
 - Avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole du 26 août 2019,
 - Avis de la Chambre d'Agriculture d'Alsace du 1^{er} octobre 2019,
 - Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et forestiers du Haut-Rhin (CDPENAF) du 30 septembre 2019,
 - Avis de la Commune d'Illfurth du 6 septembre 2019,
 - Avis de la Commune de Spechbach du 16 septembre 2019.

- **Le registre d'enquête publique.**

III. DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

- Cette enquête publique s'est déroulée sans incident.
- Le public qui s'est mobilisé pour ce projet soumis à enquête est concerné par les projets d'aménagement des zones 1AU et 1AUa.

Les zones à urbaniser sont des secteurs pressentis par la commune pour assurer son développement urbain à court ou moyen terme à dominante d'habitat.

La zone 1AU correspond à des secteurs à caractère naturel ou agricole de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation.

La zone est destinée à accueillir principalement des constructions à usage d'habitat ainsi que les constructions, les installations, les équipements collectifs et les activités qui sont compatibles avec le caractère principalement résidentiel de la zone.

En dehors des heures de permanence du commissaire enquêteur, le dossier complet de l'enquête était accessible durant les heures d'ouverture de la Mairie.

IV. CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Après 18 jours, l'enquête publique relative à la révision du Plan d'Occupation des Sols emportant sa transformation en Plan Local d'Urbanisme de la commune de GALFINGUE a été close le 09 décembre 2019 à 19h par Bernard HOCHENAUER, commissaire enquêteur en présence de Monsieur Christophe BITSCHENE Maire de la commune de Galfingue.

V. REUNION DE SYNTHESE

Une réunion de synthèse avec le pétitionnaire a eu lieu à la Mairie de GALFINGUE ;
Assistaient à cette réunion :

- ↳ Monsieur Christophe BITSCHENE maire de la commune de Galfingue.
- ↳ Madame Fabienne OBERLE OTE Ingénierie, en charge de l'élaboration du PLU pour le compte de la commune de Galfingue.
- ↳ Madame Christelle BARLIER chargée d'études, planification et urbanisme à l'AURM, désignée par cette dernière pour assurer une mission d'accompagnement de la commune de Galfingue pour le suivi de la procédure du PLU ainsi que du bureau d'études.
- ↳ Monsieur Bernard Hochenauer commissaire enquêteur.

L'ensemble des observations consignées dans le registre d'enquête a été évoqué et analysé.
Il ressort que :

- ❖ 16 doléances ou réclamations écrites qui se répartissent comme suit :
 - 13 doléances ou réclamations écrites dont 1 complétée par lettre
 - 2 lettres enregistrées,
 - 1 observation concerne une demande de renseignements sur les zones d'habitations 1AU.

Un document réponse aux remarques/observations de l'enquête publique a été réceptionné par le commissaire enquêteur en date du 16 décembre 2019.

L'ensemble des avis émis par les Personnes Publiques Associées a été analysé.

Il ressort que :

- 4 Personnes Publiques Associées ont donné un *avis favorable*,
- 2 Personnes Publiques Associées ont donné un *avis favorable* souvent complété par des observations techniques ou des recommandations à prendre en compte,
- 1 Personne Publique Associée a donné un *avis réservé* sur le PLU,
- 1 Personne Publique Associée a procédé uniquement à l'analyse et a émis des recommandations techniques détaillées.

Un document réponse aux remarques/observations de l'enquête publique a été réceptionné par le commissaire enquêteur en date du 13 décembre 2019.

Masevaux, le 20 décembre 2019

Bernard HOCHENAUER
Commissaire enquêteur

ANNEXES

Annexe 1 : Désignation du commissaire enquêteur

Annexe 2 : L'arrêté de M. le Maire de la commune de Galfingue

Annexe 3 : La publication dans la presse

Annexe 4 : Certificat d'affichage et attestation

Annexe 5 : L'affichage sur le site

Annexe 6 : Publicités diverses